

POINT 2 – NOTE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

=====

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires.

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats de l'exercice 2025 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à travers le Compte Financier Unique (CFU).

Le budget du CCAS de Vincennes est composé d'un document budgétaire correspondant au budget principal relevant de la nomenclature M.57.

Le CFU termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Pour mémoire, le budget primitif du CCAS a été voté lors du Conseil d'administration du 8 avril 2025.

Ce document récapitule l'ensemble des mouvements enregistrés sur les comptes du 1er janvier au 31 décembre 2025, c'est-à-dire les dépenses et les recettes comptabilisées. Ils sont en concordance avec la comptabilité établis par le Trésorier du Service de Gestion Comptable.

La loi de finances pour 2024 a instauré l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, et pour les CCAS, de compléter une annexe au compte financier unique intitulée « Impact du budget dans la transition écologique ». Ce nouvel état présente les dépenses d'investissement (hors emprunts) qui, au sein du budget, contribuent favorablement ou défavorablement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France, tels que définis par le droit de l'Union européenne.

Toutefois, le CCAS n'enregistrant en investissement que des prêts accordés à des particuliers, l'annexe est vide. Il n'y a pas lieu de coter ce type de dépenses.

Ainsi, l'exécution du budget 2025 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	955 972.32 €	972 118.06 €	16 145.74 €
Résultat n-1		19 012.18 €	19 012.18 €
Restes à réaliser			
Total A	955 972.32 €	991 130.24 €	35 157.92 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	9 922.00 €	12 130.50 €	2 208.50 €
Résultat n-1		11 660.00 €	11 660.00 €
Résultat de l'exercice (1)	9 922.00 €	23 790.50 €	13 868.50 €
Restes à réaliser (2)	13 868.50 €		
Total B (1+2)	23 790.50 €	23 790.50 €	0 €

TOTAL GENERAL (A+B)	979 762.82 €	1 014 920.74 €	35 157.92 €
----------------------------	---------------------	-----------------------	--------------------

Le compte administratif 2025 du Centre communal d'action sociale dégage ainsi un excédent global de clôture, avant restes à réaliser, de 35 157.92 € répartis de la manière suivante

- 35 157.92 € en section de fonctionnement
- 0 € en section d'investissement.

L'excédent de recettes d'investissement finance les restes à réaliser en dépenses d'un montant de 13 868.50 €.

Les dépenses de fonctionnement

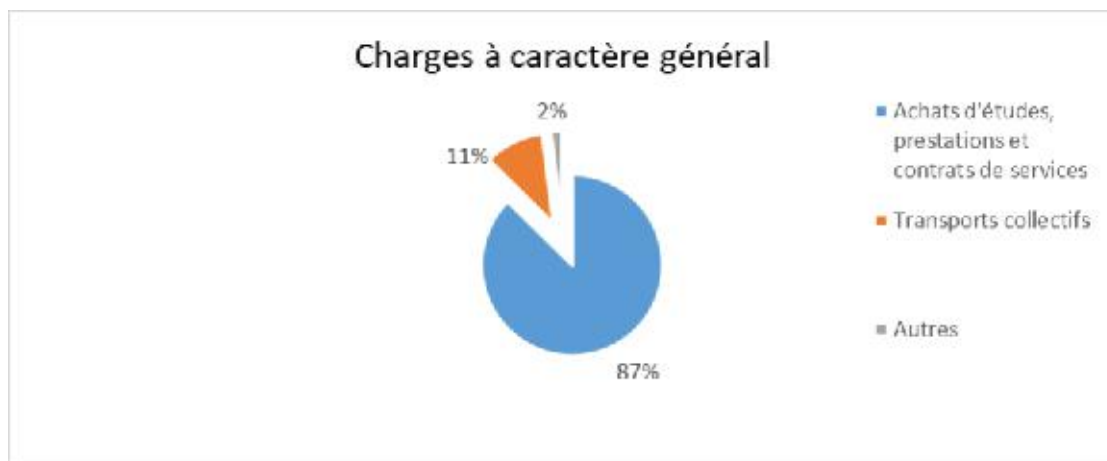
Il est à noter que les dépenses réelles de fonctionnement marquent une diminution de 1,49% pour l'année 2025 avec un montant de 955 972,32 € contre 970 415,65 € en 2024.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Charges à caractère général	194 835,18 €	164 657,83 €	169 138,68 €	191 223,76 €
Charges de gestion courante	513 294,45 €	517 218,89 €	530 445,97€	494 748,56 €
Charges de personnel, frais assimilés	270 000,00 €	270 000,00 €	270 000,00 €	270 000,00 €
Charges exceptionnelles	233,00 €	0 €	831,00 €	0 €
Total	978 362,63 €	951 876,72 €	970 415,65 €	955 972,32 €

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de 13,06% par rapport à l'année 2024 passant de 169 138,68 € à 191 223,76 €.

Les évolutions les plus marquantes sont :

- Les coffrets cadeaux,
- L'application « Donne-moi tes yeux »,
- Les actions dans le cadre des violences faites aux femmes.

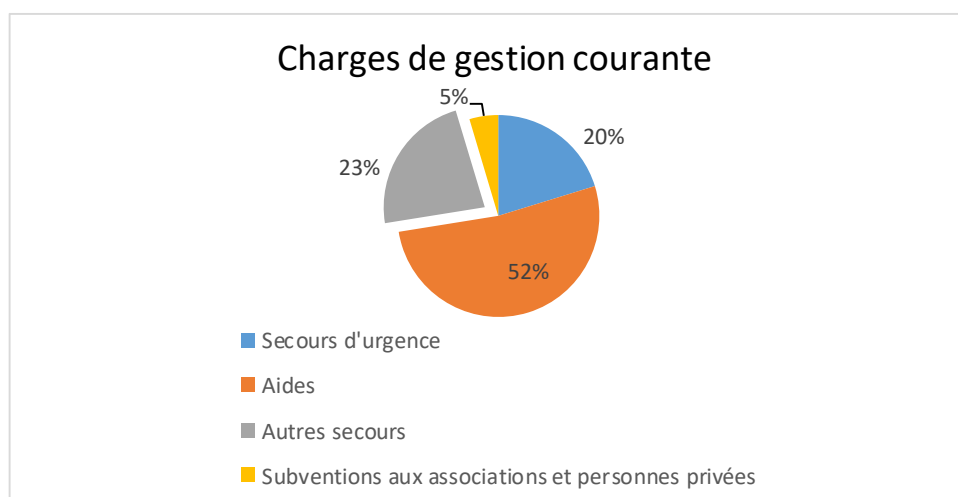


Les **charges de gestion courant** diminuent elles, de 6,73% par rapport à l'année 2024 et se répartissent ainsi :

- une diminution de 52,2 % des subventions allouées (6574 - subventions de fonctionnement aux associations et personnes privées);
- une diminution de 5,3 % pour les achats de chèques d'accompagnement personnalisé des aides d'urgences (65133 - secours d'urgence) ;
- une diminution de 2,2 % des aides financières (65134 - allocations mensuelles, aide au séjour tranche A et aide jeune sport culture).
- une stabilisation pour les attributions d'aides en commissions permanentes (65138 - autres secours).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 972 118,06 €, soit une augmentation de 0,77% par rapport à 2024 et se répartissent ainsi :



	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Produit des services	21 948,99 €	27 723,51€	24 252,95 €
Dotations reçues	944 223 €	935 365,06 €	933 322,28 €
Impôts et taxes			
Produits financiers			
Autres produits de gestion courante	1 684 €	1 616,50€	14 542,83 €
Produits exceptionnels	85 €		
Total	967 940,99 €	964 705,70 €	972 118,06 €

On constate une nette augmentation des **autres produits de gestion courante** (x9) qui correspondent au remboursement des chèques alimentaires non utilisés.

Le montant global des **dotations reçues** est en légère baisse (-0,22%) car le département n'a pas régularisé le paiement dans le cadre de la réalisation des dossiers d'aide légale contrairement aux autres années et ce malgré les diverses relances de l'administration et du Maire.

Le montant des produits de service est également en baisse (-12,52%), ce malgré l'augmentation importante du nombre de seniors participant aux animations, qui pour la grande majorité sont gratuites.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23 790,50 €. Elles correspondent à 9 922,00 € de prêts d'honneur accordés (9 prêts pour 9 922,00 €) et à un report, en dépenses, de 13 868,50 € restants de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 12 130,50 €. Elles sont le résultat du remboursement des prêts d'honneur. A ces recettes 2025 s'ajoute la reprise de l'excédent de 2024 pour 11 660 €.

Affectation de l'excédent

Le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 35 157,92 €, un excédent d'investissement de 13 868,50 € et des restes-à-réaliser en dépenses d'investissement de 13 868,50 €.

Conformément aux règles d'affectation des résultats, cet excédent est repris et intégré au budget supplémentaire de l'exercice 2026.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale :

- d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 35 157,92 € au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté,
- d'affecter l'excédent d'investissement de 13 868,50 € au compte 001 – résultat d'investissement reporté ,
- de constater un report de dépenses d'investissement à hauteur de 13 868,50 €.